

S'unir pour mieux prévenir et réagir

Soucieux d'offrir aux utilisateurs et contributeurs une structure et un contenu utile à tous, l'ONRN s'est attaché à auditionner les différentes parties prenantes afin de recueillir leurs besoins, attentes et contributions : observatoires régionaux existants, établissements publics, collectivités territoriales, universitaires, associations, professionnels... ont ainsi participé activement à sa définition.



Ces échanges se sont poursuivis après la constitution officielle de l'ONRN en 2012, lors du séminaire des utilisateurs animé par l'AFPCN qui préparait la mise en place d'un comité représentatif. Une première rencontre avec quelques observatoires régionaux et départementaux visait, quant à elle, à un partage d'expériences dans la perspective d'une mise en réseau et d'une promotion de leurs actions en direction des territoires moins avancés. C'est l'une des missions importantes de l'ONRN.

L'Observatoire national conduit aussi des actions de communication en direction des différents acteurs de la prévention. Le

projet a notamment été présenté lors des Assises nationales des risques naturels en janvier 2012 à Bordeaux et lors de diverses manifestations organisées par les partenaires.

Par ailleurs, une première version de son portail internet sera mise en ligne début 2013.



Direction générale
de la Prévention
des risques

Direction générale
de la Prévention
des risques

Novembre 2012

L'Observatoire national des risques naturels (ONRN)

Mettre en réseau, partager et échanger les connaissances sur les risques naturels

Le projet d'un Observatoire national des risques naturels résulte d'une volonté commune des assureurs, de CCR et de l'État, dont le rapport d'information parlementaire post-Xynthia s'est fait l'écho. Il a pris forme avec le concours du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM).

Il répond aux besoins suivants :

- améliorer et capitaliser la connaissance sur les aléas et les enjeux ;
- alimenter un dispositif d'évaluation et de prospective ;
- contribuer au pilotage et à la gouvernance de la prévention des risques ;
- mettre à disposition du public des informations afin de contribuer à l'amélioration de la culture du risque ;
- servir l'analyse économique de la prévention et de la gestion de crise.

L'Observatoire devra permettre :

- la mise en commun d'informations et d'études provenant de données produites par différents acteurs ;
- une disponibilité d'informations nationales, fiables, homogènes, rassemblées et suivies dans la durée ;
- le partage de données agrégées ou traitements ciblés, outre les données publiques déjà disponibles ;
- une approche globale commune des différents risques présents sur les territoires, relayée localement ;
- la diffusion nationale d'études et de constats sur les risques, les mesures en place et les résultats obtenus.

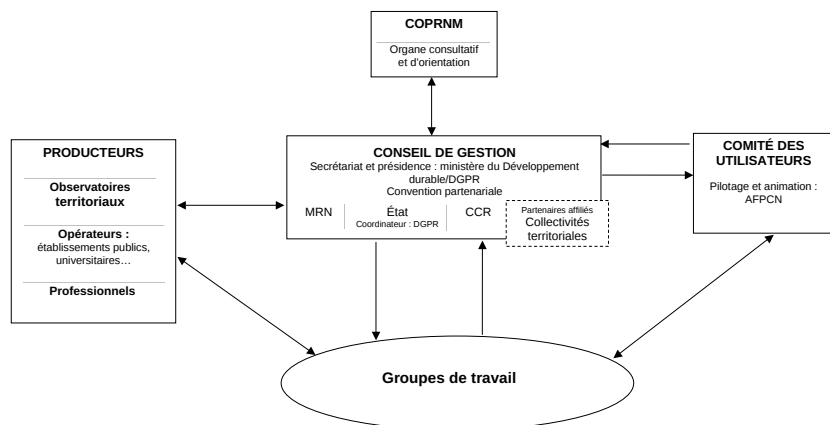
DICOPI/DGPR - 64 - Novembre 2012 - Impression - METL-MEDDE/Sg/SPSS/ATL2 - Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



Création de l'Observatoire national des risques naturels

Une démarche concrétisée par la signature de la convention-cadre

Gouvernance de l'Observatoire national des risques naturels (ONRN)



Le 3 mai 2012, l'État, représenté par le ministère du Développement durable, la Caisse centrale de réassurance (CCR) et la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels ((MRN), association entre la FFSA et le GEMA), ont signé une convention de partenariat qui fonde l'Observatoire national des risques naturels (ONRN), pour une durée initiale de 2 ans. Un bilan de fonctionnement sera établi à l'issue d'une période de 18 mois. L'ONRN n'a pas de structure juridique et ne disposera pas de moyens propres.

Fonctionnement de l'Observatoire

Le conseil de gestion

Il administre l'ONRN et prend notamment toutes les décisions relatives à sa gouvernance, fixe sa politique de gestion et de communication, établit le programme de travail. Il est composé des trois membres fondateurs et d'un représentant des collectivités territoriales. La direction générale de la prévention des risques (DGPR) au ministère du Développement durable en assure le secrétariat et la présidence. Le conseil de gestion présente annuellement les résultats de ses travaux au COPRNM.

Les producteurs de données

Les différents partenaires producteurs de données (opérateurs de service public, observatoires, professionnels...) pourront être associés aux travaux de l'observatoire au fil du développement de ses productions. Les échanges de données et services seront régis par des conventions d'affiliation.

Le comité des utilisateurs

Animé par l'Association française de prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), il contribue à la gouvernance de l'observatoire par la formulation collective des attentes et des observations, sans participer toutefois à son pilotage direct. Il donne son avis sur les travaux de l'Observatoire et contribue à leur orientation.

Les groupes de travail

Le conseil de gestion constitue des groupes de travail qui conduisent les travaux répondant aux objectifs de l'Observatoire et lui font régulièrement état de leur avancement. Le conseil valide les orientations, sujets d'étude, travaux et résultats. Actuellement, trois groupes de travail ont été initiés.

■ Expérimentation

L'objectif est de mener des études et travaux sur des thématiques opérationnelles aboutissant en particulier à la production d'indicateurs. Leurs résultats seront mis à disposition des acteurs de la prévention et de la gestion des risques naturels.

Dans un premier temps, les travaux se sont orientés vers le risque inondation. Un programme de travail à moyen terme couvrant davantage de sujets et thématiques est en cours d'élaboration.

La production d'une première série d'indicateurs est prévue en début d'année 2013. Ils donneront accès à des informations et leurs méta-données restituées à la maille communale sur l'exposition aux risques naturels, les outils de prévention mis en œuvre pour réduire la vulnérabilité ou encore les dommages assurés.

■ Partenariat

Le groupe a pour objectif de considérer les différents partenariats à mettre en place, en particulier avec les acteurs et observatoires départementaux et territoriaux. La réflexion s'orientera également sur la manière de susciter des initiatives en relation avec les producteurs locaux de données et notamment les services de l'État.

■ Communication

La conception du portail internet est le premier projet suivi par ce groupe de travail. L'objectif principal vise à diffuser de manière structurée, à l'attention des utilisateurs et partenaires, trois grandes catégories d'informations utiles à la gestion et à la gouvernance des risques aux échelles nationales et territoriales :

- les productions de l'ONRN ;
- les liens vers les données produites par les partenaires de l'ONRN ;
- les données et informations pratiques (annuaire, glossaire, documentation...).

Une première version expérimentale devrait être mise en ligne au premier trimestre 2013. À terme, il est prévu de guider l'internaute en proposant des accès vers des informations générales ou des données plus techniques.

Parallèlement à l'évolution de ce portail internet, le groupe de travail se consacrera plus généralement aux actions de communication de l'observatoire.